

TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR AU 1^{ER} JANVIER 2019 PERCEPTION DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE

2019

Catégories d'hébergement	Montant taxe de séjour par nuit et par personne tarifs 2019
Palaces	4.40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles,	3.30 €
résidences de tourisme 5 étoiles,	
meublés de tourisme 5 étoiles	
Hôtels de tourisme 4 étoiles,	2.48 €
résidences de tourisme 4 étoiles,	
meublés de tourisme 4 étoiles	
Hôtels de tourisme 3 étoiles,	1.65 €
résidences de tourisme 3 étoiles,	
meublés de tourisme 3 étoiles	
Hôtels de tourisme 2 étoiles,	0.99 €
résidences de tourisme 2 étoiles,	
meublés de tourisme 2 étoiles,	
villages de vacances 4 et 5 étoiles	
Hôtels de tourisme 1 étoile,	0.83 €
résidences de tourisme 1 étoile,	
meublés de tourisme 1 étoile,	
villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles,	
chambres d'hôtes	
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en	0.61 €
3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de	
plein air de caractéristiques équivalentes,	
emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs	
de stationnement touristique par tranche de 24 heures	
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en	0.22 €
1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein	
air de caractéristiques équivalentes,	
ports de plaisance	
Tous les hébergements en attente de classement ou sans	le tarif applicable par personne et par nuitée
classement	est fixé à 5,5%
	du coût par personne de la nuitée (tarif plafonné à 2 € 48)

→ LA TAXE ADDITIONNELLE DEPARTEMENTALE DE SEJOUR

Le Conseil Départemental de l'Isère a décidé le 18 juin 2009 d'instaurer la taxe additionnelle départementale de 10% à la taxe de séjour. Les tarifs ci-dessus prennent en compte cette mesure.

→ EXONERATIONS

- Les personnes de moins de 18 ans
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1 € par nuit

Tél.: 04 76 79 24 24 Fax: 04 76 79 57 09 Mail taxedesejour@mairie2alpes.fr